



La Charte de la Réponse Accompagnée Pour Tous en Somme

« Les situations critiques appellent une réponse préventive, et donc structurelle »

« Le contraire de la rupture, ce n'est pas « tout et tout de suite », mais « toujours quelque chose, avec une main toujours tendue ». Ce qui est le sens même de la solidarité ».

Denis PIVETEAU
Rapport « Zéro sans solution »



Le 13 mars 2019, les acteurs du champ du handicap ont signé la Charte des bonnes pratiques de la Réponse Accompagnée Pour Tous en Somme

Le Département, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la CAF, la CPAM, les Etablissements médico-sociaux, les Centres hospitaliers et des Associations d'usagers se sont engagés ensemble pour améliorer la gestion des parcours de vie des personnes en situation de handicap.

7 ENGAGEMENTS POUR AMÉLIORER LA GESTION DES PARCOURS

1

Répondre aux situations de rupture de parcours.

Une veille de tous les professionnels. Un Dispositif d'Orientation Permanent pour un accompagnement personnalisé de la MDPH. Une co-construction des Plans d'Accompagnement Global.

2

Fluidifier les admissions en Etablissements et services médico-sociaux.

Des procédures de pré-admission pour valider les projets. Une priorisation des admissions selon des critères partagés. Un suivi qualitatif des personnes en attente d'admission.

3

Développer la coordination entre la MDPH et les Etablissements et services médico-sociaux.

Des outils de partage de l'information. Un suivi des décisions d'orientation. Un travail conjoint sur les listes d'attente. Une analyse conjointe des refus.

4

Favoriser les processus d'inclusion et la fluidité des parcours.

Anticiper les transitions aux périodes charnières. Favoriser des parcours plus inclusifs. Accélérer les procédures administratives. Envisager l'inclusion dans l'évaluation des renouvellements d'orientation.

5

Développer le travail en réseau.

Développer les coopérations autour de plates-formes de service. Mettre à disposition des outils pour une meilleure connaissance de l'offre. Encourager les échanges inter-institutionnels.

6

Améliorer la coordination inter-institutionnelle.

Animer une régulation collective pour prévenir les risques de déscolarisation des enfants porteurs de handicap. Améliorer la coordination entre acteurs du handicap et de la protection de l'enfance. Développer un partenariat accru avec le secteur sanitaire. Coordonner une veille au domicile avec les services sociaux. Favoriser l'interconnaissance des acteurs du handicap et de l'emploi.

7

Une gouvernance partenariale de la Réponse Accompagnée pour Tous.

Animer un Comité, espace de dialogue et de concertation, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Retrouvez la Charte sur
www.somme.fr/charte-RAPT